

Image not found or type unknown



Sous location au bail commercial

Par **jmlyszky**, le **26/05/2015** à **20:58**

je suis locataire d un bail commercial et j'ai sous lou
le local devant notaire pour l'annee 2014pour une annee
mon sous locataire est depuis dans les lieux et veut
mettre fin au bail qui prevoyé un delai de 3 mois pour
prendre congé
est ce que ce delai prend effet également pour l annee
2015 OU EST CE MOINS ?
MERCI DE VOTRE REPONSE